



## BULLETIN D'INSCRIPTION

---

Nom : Prénom :  
Rue : NPA /localité :  
Date de naissance : Email :  
Tél privé : Tél portable :  
Profession :

**Merci de joindre les copies de vos certificats ou/et diplômes professionnels** (à retourner par courriel ou courrier)

---

Adresse de facturation (si différente) :

.....  
.....

---

Je m'inscris au cours de drainage lymphatique manuel suivant :

- |                          |                                      |   |
|--------------------------|--------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Cours de base<br>Niveau 1 & Niveau 2 | Date :<br>Prix : <b>Fr. 3720.-</b>                          |
| <input type="checkbox"/> | Cours Thérapie<br>Niveau 3           | Date : 1 <sup>er</sup> mai 2024<br>Prix : <b>Fr. 1740.-</b> |
| <input type="checkbox"/> | Formation continue                   | Date : Voir programme<br>Prix : <b>Fr. 190.- / jour</b>     |

---

### Choix du mode de paiement :

- Versement unique de l'écolage payable avant le début de la formation
- Versement échelonné payable avant chaque niveau du cours de base **Fr. 1860.-**  
Un versement échelonné de **Fr. 465.-** pour chaque module peut être discuté.

- .....
- J'ai pris connaissance des conditions générales au verso de ce document et je les accepte.
  - Je m'engage à respecter le délai de paiement

Lieu et date :

Signature :

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION LYMPHODRAINAGE

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre du centre de Formation de Lymphodrainage.

Entrée en vigueur : dès janvier 2023

### Inscription et paiement des écolages

L'inscription aux formations se fait au moyen du bulletin d'inscription sous forme pdf.

Seuls les bulletins d'inscription dûment remplis et signés seront pris en compte.

Par sa signature du bulletin d'inscription, le/la participant-e s'engage à payer la formation et/ou les frais d'annulation.

Le dernier délai d'inscription est à 3 semaines avant le début de la formation. Toute inscription reçue après ce délai sera examinée dans la mesure du possible.

L'admission des participant-e-s est décidée en fonction des prérequis de la formation. Le/La participant-e joint au bulletin d'inscription les copies de ses diplômes et certificats. Tout-e participant-e doit maîtriser la langue française.

L'inscription est confirmée par courriel au/à la participant-e. La confirmation définitive de la formation peut être envoyée par courriel 2 à 3 semaines avant le début de celle-ci.

L'inscription sera prise en considération dès la réception du paiement intégral de l'écolage. Un arrangement de paiement avec un règlement fractionné peut être discuté.

L'école se réserve le droit d'annuler ou de reporter à une date ultérieure la formation.

En cas d'annulation de la formation par l'école, le montant payé par les participant-e-s sera remboursé.

En cas d'absence du/de la participant-e à la formation, l'intégralité du prix de la formation est due.

Toute annulation de formation doit être transmise soit par courriel soit par courrier à l'école. La date du document est déterminante pour le calcul des frais d'annulation.

### Frais d'annulation

- Dès la confirmation définitive de la formation, les frais d'annulation sont dus comme suit :
- 30% de l'écolage jusqu'à 15 jours avant le début du cours
- 50% de l'écolage de 14 à 8 jours avant le début du cours
- 80% de l'écolage de 7 à 3 jours avant le début du cours
- 100% de l'écolage moins de 48 heures avant le début du cours et après

### Attestation

Après chaque formation continue, une attestation de présence est remise au/à la participant-e.

Concernant la formation certifiante de drainage lymphatique manuel, le/la participant-e reçoit une attestation de présence accompagnée du certificat et du cursus pour les modules suivis et pour autant qu'il/elle ait rempli les conditions de validation de la formation.

Aucune attestation n'est remise avant le paiement complet de la formation.

L'école conserve les attestations de présence pendant un an et les attestations certifiantes pendant 5 ans, à compter de la date figurant sur les documents.

L'école peut délivrer sur demande un deuxième exemplaire d'une attestation de présence ou de certification. Le duplicata sera fourni après paiement des frais administratifs dont le montant s'élève à CH 60.-

### Nombre de participant-e-s

Afin d'assurer un bon déroulement de nos formations, un nombre minimal et maximal de participant-e-s est défini. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement de l'écolage effectué dans le délai imparti).

### Contrôle des présences à la formation

Les participant-e-s confirment leur présence aux cours en signant la feuille des présences chaque journée de cours.

Le taux de présence de 100% est un critère de validation de la formation certifiante.

Le/La participant-e s'engage à respecter les horaires de cours.

Toute absence est à signaler auprès de la direction de l'école ou directement auprès du/de la formateur-riche animant la formation.

En cas d'absence aux examens, le/la participant-e doit prouver un empêchement majeur (accident, ...)

### Interruption de la formation

Le/La participant-e doit communiquer à l'école, par écrit, l'interruption de sa formation certifiante. Dans un délai de 3 ans, la reprise ne peut être possible qu'après le passage d'un examen pratique auprès d'un-e formateur-riche. Au delà de ce délai, la formation doit être reprise depuis le début.

### Modification des programmes et des prix

La direction se réserve le droit d'apporter des modifications aux programmes de formation, de leurs prix ainsi qu'aux conditions générales.

### Enregistrement vidéo et audio

Il est interdit de prendre des photos ou des enregistrements vidéo et audio lors des cours. Il est également interdit de diffuser ou de publier les supports de cours.

### Exclusion du cours

La direction de l'école se réserve le droit d'exclure le participant pour :

- non-paiement de l'écolage
- comportement inacceptable envers le/la formateur-riche ou les autres participant-e-s (agression, insultes, dégradation du matériel)

### Recours

Les examens ne sont consultables qu'en cas d'échec ou de recours.

Le/La participant-e peut recourir contre son échec aux examens. Le recours peut être déposé dans un délai de 30 jours, sera argumenté et adressé par voie postale à la direction de l'école.

Dès réception du recours, la direction de l'école facture

- les frais du 1<sup>er</sup> recours d'un montant de CHF 250.-
  - les frais du 2<sup>ème</sup> recours d'un montant de CHF 500.-
- Le recours est traité dès réception du paiement.